



## COMITE DE SEINE MARITIME DE HANDBALL

38 Place Eugène DELACROIX  
76120 LE GRAND QUEVILLY  
☎ 02.35.69.76.95 - Fax 02.35.67.13.36  
E.mail : [secretariat@handball76.asso.fr](mailto:secretariat@handball76.asso.fr)



### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01 juin 2007

- Membres présents :** Mmes A.BLONDEL, J.LECACHEUR, J.NOURTIER, I.RENAULT,  
F.TERNOIS.  
MM P.ANNE, F.BLONDEL, J.P.BOURDIN, H.BOURGAULT,  
Ph.GAUTHIER, D.GRISOLET, A.LEBIGOT, D.LEBIGOT, P.LEGUILLON,  
D.LOISEL, J. MANOURY, G.SENECAL
- Absents excusés :** Ms H.BARRE, B.LOUVET, R.RAULT, G. SENCE.  
M. le Pdt de la LNHB
- Absents :** Mme H.QUEVILLY,  
M E.LEPOITTEVIN.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h30.**

Le Président excuse l'absence de Monsieur **Hubert BARRE**, touché par un deuil familial tout récent. Les obsèques de son épouse auront lieu le mardi 05 juin à Grand Quevilly, le Comité y sera représenté, comme il se doit. Il signale également le décès du père de notre ami **Daniel DELOR** qui était à la création du club de St Nicolas d'Aliermont.

Il prie les administrateurs présents de bien vouloir excuser la ligue de Normandie et remercie Les administrateurs qui ont accepté d'assurer la représentation des instances officielles lors des finales de ligue à OISSEL.

#### **⇒ Adoption des P.V. :**

- **C.A. du 11 avril 2007 :**

Il est demandé d'enlever tout ce qui est entre parenthèses à la page 7 et qui concerne la dégressivité des subventions aux groupements employeurs.

Adopté à l'unanimité des présents.

- **A.G. du 17 juin 2006:**

Ce compte-rendu a été établi par le Président (à l'époque secrétaire Général) à partir des notes prises par **Jacques MANOURY** et **Françoise TERNOIS**, ainsi que du manuscrit du rapport moral du **Président HERVIEU**.

Adopté à l'unanimité des présents.

Ce compte-rendu sera donc adressé aux clubs.

#### **⇒ Démissions:**

**Gérard SENECAL** rappelle aux administrateurs les démissions d'**Helena QUEVILLY** (Secrétaire Générale adjointe et Présidente de la Commission d'Organisation des Compétitions) et de **François BLONDEL** (Président de la Commission Départementale d'Arbitrage) reçues par courrier au siège du Comité.

La démission d'**Helena QUEVILLY** a été expliquée via un courriel de celle-ci aux administrateurs, mais celle de **François BLONDEL** ne l'a pas été. Il demande donc à ce dernier, **Helena QUEVILLY** étant absente, s'il souhaite donner les raisons de cette démission.

- **François BLONDEL** est invité à faire part aux administrateurs des motivations de sa démission de ses fonctions de Président de la C.D.A. Il indique qu'un changement de poste dans son entreprise, très prenant, l'empêche d'assumer cette fonction. Mais il reste à la C.D.A. pour l'aider à poursuivre.
- **Daniel GRISOLET** s'étonne de ne pas avoir été convoqué lors de la C.D.A. restreinte. **François BLONDEL** lui répond qu'il s'agit là d'une erreur administrative toute bête sans autre intention.

#### ⇒ **Elections :**

**Gérard SENEAL** propose aux administrateurs les noms de **Pascal LEGUILLON (C.D.A.)** et **Gérard SENCE (C.O.C.)**, candidats, pour assumer la responsabilité de ces commissions jusqu'à la fin du mandat et demande si d'autres candidats se proposent pour ces missions.

Personne d'autre ne se présentant, il demande d'approuver ces choix à main levée, ce qui est fait à l'unanimité. Il demandera à ces deux nouveaux responsables de proposer un plan d'action pour redynamiser ces commissions **atteintes de plein fouet par les démissions de leurs présidents.**

#### ⇒ **Règlements sportifs :**

Les règlements sportifs n'ayant pas été votés la saison dernière n'ont pu être appliqués. Les administrateurs sont donc appelés à se prononcer et lecture leur est faite des différentes obligations et/ou modifications de notre ressort (les championnats d'accession ligue ne dépendant pas de nous).

- La licence blanche de technicien sera acceptée pour les obligations. Rappel est fait des procédures de validation de cette clause, un document est téléchargeable sur le site de la Ligue de Normandie. Sans celui-ci, pas de validation possible.

**Pascal LEGUILLON** souhaite que soit mis en place un « libre-service » de ces documents sur notre site.

- Le championnat du dimanche matin sera appelé, dorénavant « excellence poule D » et sera soumis aux obligations afférentes.

- **Alexandre LEBIGOT** demande si un championnat de – 16 ans féminin sera mis en place la saison prochaine, cette catégorie étant obligatoire en championnat D1F.

- **Patrice ANNE** souligne qu'il est anormal de faire payer une redevance pour un championnat d'accession n'ayant regroupé que 2 équipes ... Un avoir sera fait à ces deux clubs car, effectivement, dans ce cas-là on ne peut pas parler de championnat.

**Ces règlements sportifs sont soumis au vote des administrateurs qui les approuvent à l'unanimité des présents.**

#### ⇒ **Commission obligations (Voir Tableau en annexe)**

**Pascal LEGUILLON** présente son rapport d'activité et regrette que 10 équipes masculines et 9 féminines se soient vues sanctionner.

Le récapitulatif des obligations sera adressé aux clubs afin de les sensibiliser à la gestion des obligations.

Il fait état de l'augmentation du nombre de matches à couvrir par un arbitre pour voir sa carte renouvelée (et compter dans les obligations). La Ligue de Normandie demandera 11 matches au lieu de 7 dès la saison 2007-2008.

**Gérard SENEAL** demande que les clubs soient informés de cette évolution mais n'est pas favorable à suivre la Ligue dès cette saison.

Un décalage d'une saison devrait permettre aux clubs, dûment informés, de préparer ce retour à 11 arbitrages.

**Jean-Pierre BOURDIN** souhaite que ce soit fait dès maintenant car ainsi, beaucoup d'arbitres vont se mettre à siffler.

**Jacqueline LECACHEUR** répond que nous n'aurons pas plus d'arbitres pour autant.

Vote :

- Statu quo à 7 rencontres pour la saison prochaine : 11
- Passage à 11 rencontres : 3
- Passage à 8 rencontres : 3

#### ⇒ Commission Qualifications:

**Jocelyne NOURTIER** n'a pas eu le temps matériel de sortir les statistiques, la finalisation des championnats (classements avec pénalités) l'ayant grandement occupée ces derniers temps.

#### ⇒ Commission d'Organisation des Compétitions :

**Jocelyne NOURTIER** regrette que beaucoup de matches soient non joués dans les temps et faussent ainsi les classements qui ne reflètent donc pas la réalité.

**Gérard SENEAL** demande que ce soit noté dans le compte-rendu de l'A.G. et qu'un rappel aux règlements soit fait concernant les modalités de report et/ou d'envoi des conclusions. Les règlements seront appliqués la saison prochaine afin que ce laxisme des clubs ne perdure pas.

**Françoise TERNOIS** regrette que, si les obligations administratives sont si peu respectées, aucune amende n'aie été mise aux clubs fautifs.

**Jocelyne NOURTIER** répond qu'elle n'a pas le temps de tout vérifier ...

**Jacques MANOURY** demande de l'aide pour remplir cette fonction primordiale de vérification des feuilles de rencontres

**Pascal LEGUILLON** répond que cela se fera automatiquement avec Gest'Hand ...

#### ⇒ Commission Arbitrage :

Le compte-rendu sera établi par le nouveau président en collaboration avec **François BLONDEL**.

**Daniel GRISOLET** regrette le manque d'implication de la C.D.A. dans la Technique jeunes.

**François BLONDEL** informe le C.A. de la mise en place d'un challenge à la LNHB pour les équipes jeunes et les très jeunes arbitres, challenge doté de 4100 € de prix en nature.

Il signale aussi que, la saison prochaine, la LNHB remboursera les péages autoroutiers aux arbitres. Il demande :

- que l'inscription des candidats passe, comme pour les arbitres stagiaires, à 22 € (refusé par 9 voix contre 8).
- qu'un arbitre soit récompensé pour ses bons et loyaux services à la fin de sa carrière comme cela a été fait l'an dernier.
- Il demande enfin pourquoi **Isabelle ROUSSEL** ne participe pas au C.A.

La dotation aux Jeunes arbitres est en cours, même s'il n'est pas normal que les jeunes n'aient pas été dotés plus tôt dans la saison.

Pourquoi doter un arbitre et pas un joueur, un dirigeant ... Cela se fait dans le cadre des médailles du Comité et de la Ligue (voir les nominations ces dernières années).

**Gérard SENEAL** rappelle que notre secrétaire a demandé à ne plus assister aux réunions vu le climat qui entourait celles-ci. Mais cela est prévu dans son contrat de travail et il peut lui être demandé d'assister aux BD et aux CA. De même, bien que cela ne soit pas inscrit dans leurs contrats de travail, cela peut être le cas aussi de **Vincent CORDIER** et **Olivier CLERMONT** .... Ou de toute autre personne es-qualité.

Enfin, **François BLONDEL** signale qu'il a été nommé coordinateur au niveau Ligue pour le Label école d'Arbitrage et demande qu'un coordinateur soit nommé au niveau Comité.

⇒ **Commission Discipline :**

**Jean-Pierre BOURDIN**, informe les administrateurs qu'une ultime réunion se tiendra le 25 juin prochain, ce qui fera 40 dossiers étudiés en tout. Il remercie **Daniel GRISOLET** pour la qualité de son travail d'instructeur de dossiers et lance un appel à candidature pour renforcer la commission dont le travail devient très lourd. En effet, les actes de violence se multiplient ... ainsi que les appels.

**Françoise TERNOIS** indique que madame **Agathe QUENU** serait intéressée.

**Philippe GAUTHIER** s'étonne du nombre trop important, selon lui, des dossiers classés sans suite !

**Prorogation de Daniel GRISOLET comme instructeur des dossiers pour la saison 2007-2008.**

Votée à l'unanimité des présents.

**Récompenses :**

La liste des personnes récompensées a été établie lors du précédent C.A.

⇒ **Commission Technique cadres:**

**Jacques MANOURY** fait part du bon déroulement des 3 stages de formation de cadres techniques organisés par nos soins cette saison.

Son rapport a été transmis au secrétariat.

**Gérard SENEAL** demande des précisions sur le projet d'implantation d'un niveau 1 sur Dieppe. Ce n'est qu'un projet dont l'élaboration va bon train lui est-il répondu.

⇒ **Commission Technique jeunes :**

**Hugues BOURGAULT** a transmis lui aussi son compte-rendu au secrétariat. Mais il revient sur la volonté de sa commission de modifier la détection : organisation de tournois sur des journées libérées par la C.O.C.

**Daniel GRISOLET**, en charge de la sélection, demande si le Normandie-Avenir a été fixé.

**Hugues BOURGAULT** lui répond par l'affirmative et lui donnera les dates en fin de réunion.

⇒ **Commission Technique promotion :**

**Isabelle RENAULT** signale que 14 à 15 clubs se sont engagés pour la méga-fête du mini-hand de Dieppe (le 10 juin). Le bilan des opérations plateaux mini-hand a été fourni au secrétariat.

⇒ **Commission Informatique :**

**Gérard SENEAL** regrette, pour les raisons que l'on sait, que les projets de cette commission soient au point mort. Ceux-ci verront leur accomplissement lors du retour de notre ami **Hubert BARRE**.

⇒ **Commission Trésorerie :**

**Françoise TERNOIS** distribue le compte d'exploitation définitif et le Bilan de l'année 2006 qui laisse apparaître un léger déficit (la subvention du Conseil Général ayant été inférieure aux attentes). Ces comptes seront vérifiés ce samedi 02.06, au siège, par les vérificateurs aux comptes.

Elle distribue également la situation au 31 mai 2007.

**Hugues BOURGAULT** souhaite que son budget soit revu à la hausse, conformément à ses prévisions (soit 9 300 € de plus).



- Récapitulatif des sommes versées par le Comité et les clubs dans chaque groupement et des recettes escomptées avec les totaux d'heures effectuées au total (correspondant à 1,30 (équivalent plein temps pour le Comité) soit 197h (pourcentage de 151.67hx 1,30)

Elle signale que, suite à des problèmes internes au Conseil Général, des retards sont à nouveau à craindre (changement de programme informatique de paiement, pas avant le 12 juin prochain).

Par contre, des craintes concernant les aides fédérales se font jour (les groupements ne sont pas affiliés FFHB).

**François BLONDEL** demande quand **Olivier CLERMONT** a-t-il commencé ses interventions dans les clubs.

Il lui est répondu depuis début janvier.

Vu la situation financière, les administrateurs décident de continuer l'expérience avec les jeunes.

**Philippe GAUTHIER** demande si le fait de participer à 2 groupements employeurs n'empêche pas d'intégrer un groupement d'un autre type.

**Gérard SENEAL** lui répond que oui (par exemple, nous aurions souhaité intégrer un groupement comptabilité que **Monsieur DUTARTRE (Président APJS76)** met actuellement en place et nous ne le pouvons pas !

**Françoise TERNOIS** se tient à la disposition des administrateurs et souhaite que les questions lui soient posées directement afin d'éviter les rumeurs.

**Gérard SENEAL** demande des volontaires pour représenter le Conseil d'Administration dans les groupements employeurs (2 représentants du Comité/groupement)

**Françoise TERNOIS** signale que les Assemblées Générales des groupements employeurs sont reportées à septembre prochain.

#### ⇒ **Dossiers en cours :**

- **STATUT Isabelle ROUSSEL** : En application de la CCNS, le statut de notre secrétaire a été revu.
  - Embauchée comme secrétaire, ses compétences et attributions ont évolué en 26 ans et équivalent actuellement au grade de technicien niveau 5 : Assistante de Direction.
  - Elle acquiert ainsi un certain niveau d'autonomie (avec en particulier la gestion du personnel et des dossiers), ce qui aura des répercussions auprès des salariés et des bénévoles.
  - Isabelle est cependant invitée à faire un bilan des compétences et un positionnement en vue d'effectuer des formations complémentaires dans les 2 ans.
  - **François BLONDEL** demande si cela induit des incidences professionnelles et financières. La réponse est évidemment positive.
- **MISSIONS DES EMPLOYÉS** : **Vincent CORDIER** et **Olivier CLERMONT** ne sont pas, actuellement, C.T.F.
  - Il leur a donc été demandé de ne pas utiliser cette appellation fédérale.
  - Il nous faut cependant mettre en forme des fiches de postes afin de fixer leurs missions.
  - **Hugues BOURGAULT** demande quelles missions peuvent leur être confiées : Toutes les commissions peuvent demander leur intervention. Le but est aussi de les faire participer aux actions de terrain, dans la mesure de la quotité disponible pour le Comité et des 11 dimanches qui leur sont dus (hors congés annuels).
  - Lors d'une réunion de travail en présence de **monsieur DUTARTRE** et de **Marc FERRON**, il a été rappelé que c'est le Comité qui fixe les missions et que les employés doivent accepter celles-ci.
  - Les fiches de postes seront réalisées lors du prochain Bureau Directeur du 13 juin prochain avec la participation des présidents de commissions. Par contre,

les calendriers d'utilisation (le dimanche) devront être fixés à l'avance et respectés.

- **CONVENTION U.S.E.P.** : Une réunion a lieu ce mercredi 06 juin, à 14h00, au siège du Comité.
  - Elle a pour but de préparer la journée de travail des C.P.C. de septembre. **Vincent CORDIER** devrait assurer cette journée en raison de l'indisponibilité de **Norbert VANEGUE**.
  - Grâce à cette convention, nous pourrions participer à l'organisation de cycles dans les écoles et, dans ce but, un recensement des brevetés d'Etat handball sera effectué.
- **CHAMPIONNATS DU MONDE FEMININS** : **Vincent CORDIER** se chargera de valoriser les actions Comité en relation avec ces championnats du Monde. Entre autres les tournois scolaires, les concours de slogans, l'opération ballon qui roule ...
- **GEST'HAND** : mise en service le 01 juin. A nous de rassurer les clubs et de les aider en cas de besoin.
  - **Patrice ANNE** demande comment feront les clubs qui ne sont pas équipés en informatique.
  - **Gérard SENEAL** lui donne la réponse fédérale : il y a forcément quelqu'un dans le club qui l'est ! Puis il signale que la Ligue et le Comité sont des instances habilitées à aider les clubs dans la gestion informatisée des clubs. Un questionnaire sur les besoins des clubs sera mis au point pour connaître les besoins (ADSL, matériel, formations...)
  - **Isabelle RENAULT** pense que cela reviendra plus cher aux clubs (et donc moins cher au Comité).
  - **Gérard SENEAL** lui répond que le Comité (et la Ligue) auront autant de travail, mais qu'à l'expérience, un ajustement pourra s'opérer si on arrive à limiter les envois papier (duplication et frais de timbres).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h

La Secrétaire Générale  
La Secrétaire de séance

Annie BLONDEL

Le Président par Intérim

Gérard SENEAL

---

***Procès-verbal adopté à la majorité des présents lors du Conseil d'Administration du 28 Septembre 2007.***

---

## **TABLEAU DES OBLIGATIONS SAISON 2007-2008**

**Les clubs accédant en championnat régional la saison suivante, doivent déjà être en règle avec les obligations de cette division supérieure.**

2007/2008	Obligations Sportives	Obligations Techniques	Obligation Arbitrage
<b>MASCULINS PRE-REGIONALE</b> <i>(Voir article 15 des règlements LNHB)</i>	1 réserve <b>ET</b> une -18 ans masculines <b>OU</b> 1 réserve <b>ET</b> 2 équipes jeunes masculines (dans 2 catégories différentes en pratique compétitive) <b>OU</b> Une -18 ans <b>ET</b> 2 équipes jeunes masculines (dans 2 catégories différentes en pratique compétitive)	1 Tronc Commun Animateur Niveau 1 par équipe	1 arbitre par équipe et 1 Jeune Arbitre par équipe
<b>EXCELLENCE ACCESSION</b>	1 équipe de Jeunes		
<b>EXCELLENCE</b>			1 arbitre par équipe.
Sanction sportive	<b>Retrait de cinq points</b> au classement (au 31/12) sans cumul	<b>Retrait de cinq points</b> au classement (au 31/12) si manquement	<b>Retrait de cinq points</b> au classement (au 31/12) par arbitre ou/et JA manquant
Sanctions financières	Selon barème voté en AG chaque année	Selon barème voté en AG chaque année	Selon barème voté en AG chaque année
<b>FEMININES PRE-REGIONALE</b> <i>(Voir article 25 des règlements LNHB)</i>	1 équipe réserve <b>OU</b> 2 équipes jeunes féminines (dans 2 catégories différentes en pratique compétitive)	1 Tronc Commun Animateur Niveau 1 par équipe	1 arbitre par équipe et 1 Jeune Arbitre par équipe
<b>EXCELLENCE</b>			1 arbitre par équipe.
Sanction sportive	<b>Retrait de cinq points</b> au classement (au 31/12) sans cumul	<b>Retrait de cinq points</b> au classement (au 31/12) si manquement	<b>Retrait de cinq points</b> au classement (au 31/12) par arbitre ou/et JA manquant
Sanctions financières	Selon barème voté en AG chaque année	Selon barème voté en AG chaque année	Selon barème voté en AG chaque année

*N.B. ne conserver que la version la plus récente des avant-projets*